

Un gendarme en éveil

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **27 (1889)**

Heft 18

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-191029>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Trois minutes après, ti-ta, ti-ta, la pompe à feu, les dévidoirs, l'échelle de sauvetage arrivaient ventre à terre, tandis que notre homme attendait tranquillement sur le trottoir. Tout le quartier était en émoi; mais pas de feu, pas de fumée.

On ne tarda pas à connaître l'innocent auteur de cette fausse alerte, qui dut s'expliquer comme il put au poste de police.

Tout cela, faute de dix sous de pourboire!

Un gendarme en éveil.

Un jeune gendarme, animé d'un zèle par trop bouillant, venait de changer de poste et ne connaissait pas encore la localité. En lui donnant diverses instructions, on lui avait tout particulièrement recommandé de surveiller les colporteurs, dont plusieurs échappent à la patente.

L'autre jour, notre gendarme se lève de bonne heure et fait une tournée matinale dans les environs, pour voir s'il n'apercevrait point quelque gibier de préfecture. — Il était 6 heures du matin. Un beau soleil de printemps éclairait les prés verdoyants, et les oiseaux chantaient la saison nouvelle.

Au contour de la route, entre deux haies touffues, apparaît tout à coup un homme portant un colis sous le bras. C'était le marguillier du village voisin, qui se dirigeait seul vers le cimetière, assez éloigné, pour y ensevelir le petit cadavre d'un enfant mort-né, qui n'avait pour cercueil qu'une simple boîte de sapin enveloppée d'un drap noir.

Le gendarme reste un moment en arrêt, cligne l'œil, puis presse le pas. « Ce gaillard m'est suspect, se dit-il, c'est un corporteur!... »

Bientôt il lui frappe sur l'épaule d'un bras vigoureux, et lui fait: « Au nom de la loi, je vous arrête!... Que portez-vous-là?.. »

— Vous le voyez bien.

— Comment, je le vois bien... déballez-moi ça et un peu vite!... Vos papiers d'abord.

— Je n'ai pas de papiers à vous remettre... Ne voyez-vous pas que je vais ensevelir un mioche?... Mes papiers, les voilà, puisqu'il vous les faut.

Et le marguillier, impatienté, sort de sa poche une grande feuille pliée en quatre: c'était le permis d'enterrer.

Le gendarme lit, et, tout interloqué, il s'efforce de dissimuler son ébahissement. Prenant un air crâne, il rend le papier au marguillier en lui disant: « C'est bon pour une fois, mais que je ne vous y rattrape pas! »

Par degrés.

Voici une historiette authentique recueillie dans une soirée familière de la Croix bleue. Nos lecteurs jugeront par là que la tempérance n'engendre guère la mélancolie, et qu'à l'occasion ses adeptes peuvent éprouver une douce gaieté en se remémorant certaines tribulations de leur vie de buveur.

L'un d'entr'eux, — un Vaudois, trop souvent altéré, — promettait depuis longtemps à sa femme de se corriger de sa passion pour la boisson, mais, prétendait-il, c'était par degrés qu'il y arriverait. La pauvre femme espéra pendant un certain temps, mais en vain.

Son mari se passait quelquefois de boire quelques jours, un peu plus, un peu moins, et finissait par rentrer une belle nuit complètement ivre. Puis, aux remontrances de sa moitié, il objectait avec malice qu'il était resté tant de jours sans boire, que c'était par conséquent un degré de plus vers la tempérance!

Notre incorrigible buveur était, comme tous ses pareils, un homme sans ordre, laissant sa maison sens dessus dessous et négligeant même les réparations les plus urgentes. Le puits, entre autres, aurait eu besoin d'être recouvert, mais l'ivrogne ne se souciait nullement de cela.

Mal lui en prit: une nuit d'hiver qu'il rentrait ayant marqué sa vie de buveur d'un degré de plus, il y tomba. Heureusement que l'eau n'était pas très profonde; elle lui arrivait jusqu'aux aisselles. Les cris du pauvre diable réveillèrent sa femme. Elle accourut au dehors et, en voyant son mari barbotter dans l'eau froide, une idée toute féminine traversa son cerveau. Cette fois elle tenait sa petite vengeance!

Tout en adressant au buveur une semonce de circonstance elle descendit le seau à l'aide de la poulie. Le pauvre homme ne se fit pas prier pour s'y accrocher, puis voilà sa femme qui tourne la manivelle, le remontant lentement. Arrivé à quelques pieds de l'eau, le mouvement d'ascension cesse tout à coup, et, crac! le seau retombe au fond du puits. Le buveur se récrie, maugrée et se remet dans le seau.

Nouvelle ascension et nouvelle chute, mais cette fois d'un peu plus haut. Nouvelles lamentations aussi de la part du buveur, qui supplie sa femme de faire un peu plus attention à ce qu'elle fait. Celle-ci riposte en disant qu'elle ne peut pas le tirer de là comme cela tout d'un temps, mais seulement par degrés.

Et en effet elle ne craint pas de

faire plonger et replonger son mari dans l'eau glacée. Une fois il a cru atteindre le bord; cruelle déception! une chute plus lourde que les autres est venue le détromper. Pour le coup il en a assez; il cesse de faire la sourde oreille, il a compris que le système des degrés était défectueux. Il promet à sa femme de prendre un engagement d'abstinence, et l'entente se fit sur ces bases. Il fut sorti de son puits, tint sa parole et se corrigea entièrement. C'est à lui-même qu'on doit l'anecdote qu'on vient de lire.

Onna réson iò n'ia rein à repondrè.

Samuët et se n'ami Abran distiutàvont onna né su lo sélào, la louna et la terra que virè; mà lè dou compagnons n'étiot pas d'accoo. Abran, qu'avài mé dè comprenette què Sami, tàtsivè dè lài espliquà coumeint tot cein sè manigansivè; mà Samuët qu'est tétu coumeint dou mulets et que crài que tot cein que lài dit Abran cein n'est què dâi bambioùlès, lài fà:

— Vâi-tou, Abran, t'as bio deré! por mè ne pu crairè què cein que vâyo et cein que compreigno.

— Ah! te ne crài què cein que te vâi et cein que te comprends: eh bin comprends-tou coumeint lo fû fâ fondrè lo bùro et coumeint fâ veni lè z'âo tot du?

— Na, po derè la vretà.

— Et portant te crài à l'omeletta et ào matafan?

— Aloo! bin su.

— Eh bin!

L'appreinti razàrè.

On bravo citoyein qu'étâi z'u pè la vela, profità dè sè fèrè razà dévânt d'allà fèrè sè coumechons, et l'eintrè dein la boutequa d'on razàrè, iò ne trovà que n'appreinti que lài dit que savâi bin razà et que n'avâi qu'à s'achetâ su la chaula.

Sein sè démaufià, l'autro s'achitè et quand lo petit razàrè l'a z'u eimbar-douffâ dè savon, et que l'eut repassâ lo rajâo su sa man, sè met à lài raccilliâ la frimousse. Cein allâ prâo bin po lè duè djoutès, mà quand vœllie razà lo meinton, m'einlèvine se lo rajâo n'eintrè pas dein la pé, ein faseint onna balâfra que ma fâi lo sang étâi quie.

Enfin tant bin què mau l'allâ tant qu'âo bet et l'appreinti alliettà su la copire on bocon dè tserpi po arretâ lo sang.

— Ora, diéro daivo-yo? se fe l'homo.

— Eh bin, treinta centimes, lài repond lo valottet.